

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

## BlackRock Global Funds

12 mai 2026

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de compartiments afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et cohérent avec l'environnement actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (le « **Conseil** » ou les « **Administrateurs** ») de BlackRock Global Funds (la « **Société** ») a décidé de vous envoyer ce courrier afin de vous informer des changements qui seront apportés à certains compartiments de la Société (les « **Compartiments** »).

Les modifications stipulées dans le présent courrier prendront effet le 24 juin 2026 (la « **Date d'effet** ») et le présent courrier fait office de notification aux Actionnaires des faits exposés ci-dessous.

Les termes non définis dans les présentes auront la même signification que dans le Prospectus actuellement en vigueur (disponible sur [www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be)).

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu du présent courrier. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans ce courrier concordent avec les faits et n'omettent rien qui puisse modifier l'impact desdites informations.

### Modifications ESG du Prospectus

#### **Modification de la description des objectifs et de la politique d'investissement des Compartiments**

À compter de la Date d'effet, la stratégie d'investissement des Compartiments ci-dessous changera pour adopter les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») pour refléter l'évolution des bonnes pratiques afin de mieux aligner les Compartiments ou d'améliorer leurs engagements ESG.

Les modifications proposées dans le présent courrier visent à mieux aligner les Compartiments sur les attentes de nos Actionnaires et de nos futurs clients, l'objectif général étant de fournir une gamme innovante et complète de solutions d'investissement durable.

Veuillez vous référer à l'Annexe I de la présente lettre pour prendre connaissance des modifications apportées à l'objectif et à la politique d'investissement de chaque Compartiment.

| Compartiments  | Engagements à compter de la Date d'effet   |
|--|--|
| Emerging Markets Sustainable Equity Fund<br>European Sustainable Equity Fund | Les objectifs et les politiques d'investissement des Compartiments ont été modifiés pour prévoir que les Compartiments adopteront la méthodologie propriétaire de BlackRock « Observations fondamentales » pour identifier les sociétés appropriées aux investissements sur la base du fait qu'elles sont « en transition » et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, alors qu'elles auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion. |

| Compartiments  | Engagements à compter de la Date d'effet   |
|--|--|
|  | À l'exception du changement mentionné ci-dessous concernant le Compartiment Emerging Markets Sustainable Equity Fund, tous les autres engagements en matière de durabilité des deux Compartiments resteront inchangés.   |
| Sustainable Global Dynamic Equity Fund (qui sera renommé « Global Dynamic Equity Fund ») | L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment ont été modifiés pour supprimer tous les engagements ESG du Compartiment et, en conséquence de ces changements, le Compartiment sera reclassé de l'Article 8 à l'Article 6 au sens du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »). En outre, le Compartiment ne sera plus classé comme conforme aux règles de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en matière d'investissement durable. |

## Modifications du Prospectus

### Mise à jour des Informations précontractuelles

En réponse à l'évolution des attentes réglementaires, BlackRock a mis à jour ses méthodologies « Bonne Gouvernance » et « Ne Pas Causer de Préjudice Important » applicables aux Compartiments classés Articles 8 et 9 au sens du SFDR.

La méthodologie révisée en matière de Bonne Gouvernance considère désormais que les émetteurs échouent à l'évaluation s'ils sont directement impliqués dans des controverses graves et persistantes, telles que définies par le cadre « MSCI Global Norms and Controversies ». Cette méthodologie contraignante représente une approche plus conservatrice que le précédent système de notation agrégée.

La méthodologie « Ne Pas Causer de Préjudice Important » intègre des modifications visant à rectifier l'évaluation des Principales Incidences Négatives (PIN) 1-13. Auparavant, les émetteurs étaient évalués sur la base des revenus tirés de l'exploitation du charbon thermique et des indicateurs de transition vers une économie à faible intensité de carbone pour les PIN 1 à 6, et un indicateur global « MSCI Global Norms and Controversies » a été appliqué pour les PIN 7 à 13. La méthodologie révisée intègre désormais des critères supplémentaires d'exclusion des combustibles fossiles, alignés sur les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne (telles que définies dans le Prospectus), associe directement des sous-piliers de controverse spécifiques à chaque PIN individuel et restreint le champ d'application pour inclure uniquement les cas de controverse signalés en rouge ou en orange avec une notation très sévère et une implication directe. Il s'agit d'une norme d'évaluation plus stricte et plus détaillée. Par conséquent, la terminologie relative aux méthodologies « Bonne Gouvernance » et « Ne Pas Causer de Préjudice Important » dans les Informations précontractuelles sera modifiée pour refléter ces changements. Ces modifications n'auront aucun impact sur la manière dont les Compartiments sont gérés.

### Modifications apportées à la section SFDR

Les listes des Compartiments classés Article 8 et Article 9 ont été modifiées pour y intégrer ce qui suit :

Le Compartiment Sustainable Global Dynamic Equity Fund (qui sera renommé « Global Dynamic Equity Fund ») sera désormais classé en tant que Compartiment de l'Article 6 et non plus en tant que Compartiment visé à l'Article 8. Le Compartiment sera donc retiré de la liste des Compartiments Article 8 et Article 9.

## Modifications des objectifs et des politiques d'investissement des Compartiments

### Modifications apportées au Compartiment Emerging Markets Sustainable Equity Fund

Le Compartiment n'étant plus éligible au Label Febelfin, le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de supprimer l'engagement d'avoir un score ESG supérieur à celui de l'Indice.

### Modifications apportées au Compartiment AI Innovation Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de mettre à jour l'indice de référence de gestion des risques du Compartiment, passant du MSCI ACWI IT 10/40 Index au Morningstar Global Artificial Intelligence Select Index.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

### Modifications apportées au Compartiment Brown to Green Materials Fund

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'ajouter le MSCI ACWI Materials Index comme indice de référence approprié à des fins de gestion des risques. Les investisseurs doivent utiliser le MSCI ACWI Materials Index pour comparer la performance du Compartiment.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

#### **Modifications apportées au Compartiment Circular Economy Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'introduire un indice de référence composite, pondérant de manière égale chacun des indices suivants : (i) l'indice MSCI ACWI IMI Sustainable Water Transition Index, (ii) l'indice MSCI ACWI IMI Plastics Transition Index, et (iii) l'indice MSCI ACWI IMI Natural Resources Stewardship Index à des fins de gestion des risques.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

#### **Modifications apportées au Compartiment Future of Transport Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'introduire un indice de référence composite, pondérant de manière égale chacun des indices suivants : (i) l'indice STOXX Global Lithium and Battery Producers Index, (ii) l'indice NYSE FactSet Global Autonomous Driving and Electric Vehicle Open Index, et (iii) l'indice STOXX Global Electric Vehicle & Driving Technology Index à des fins de gestion des risques.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

#### **Modifications apportées au Compartiment Sustainable Energy Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'introduire un indice de référence composite, comprenant les indices/indices de référence suivants à des fins de gestion des risques : (i) l'indice MSCI World Equal Weighted Index (33,34 %), (ii) l'indice S&P Global Clean Energy Transition Index (33,33 %) et (iii) un indice de référence composite pondérant de manière égale chacun des indices suivants : l'indice STOXX Global Lithium and Battery Producers Index, l'indice NYSE FactSet Global Autonomous Driving and Electric Vehicle Open Index et l'indice STOXX Global Electric Vehicle & Driving Technology Index.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

#### **Modifications apportées au Compartiment FinTech Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé d'ajouter le FTSE Global FinTech and Blockchain Index à des fins de gestion des risques.

Cette modification n'a aucun impact sur la gestion du Compartiment, lequel reste en tout état de cause activement géré et non contraint par un indice de référence lors de la construction de son portefeuille.

#### **Modifications apportées au Compartiment Global Securitised Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de modifier la politique d'investissement du Compartiment afin d'autoriser, de manière temporaire et à des fins de gestion des liquidités, l'inclusion de liquidités et quasi-liquidités dans la limite du seuil d'investissement de 80 %, afin d'offrir une flexibilité supplémentaire pendant les périodes de souscriptions ou de rachats importants.

Il est également proposé de modifier la Politique ESG du Fonds pour préciser que l'objectif du Fonds d'investir au moins 50 % de son portefeuille dans des émetteurs associés à un impact environnemental ou social positif, mis en évidence comme des positions privilégiées (« PEXT ») ou des émetteurs qui n'ont aucune caractéristique d'impact positif explicite, mais n'ont pas non plus d'externalités négatives associées (« BEXT »), peut inclure, sur une base temporaire et à des fins de gestion des liquidités, la détention de liquidités et d'instruments assimilables à des liquidités.

Ces modifications sont destinées à des fins de gestion des liquidités et n'entraîneront aucun changement dans la manière dont le Fonds est actuellement géré.

#### **Modifications apportées au Compartiment Global Smaller Companies Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de clarifier la définition de « petites sociétés » dans la section relative à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Cette modification vise à clarifier l'approche d'investissement du Compartiment.

#### **Modifications apportées à la section Résumé des Commissions et Frais**

#### **Modifications apportées au Compartiment Systematic Global SmallCap Fund**

Le Gestionnaire Financier par délégation a décidé de réduire les commissions de gestion appliquées aux Actions de Catégorie D, de Catégorie DD et de Catégorie I du Compartiment, de 0,75 % à 0,60 %.

## **Autres modifications apportées au Prospectus**

D'autres modifications mineures ont été apportées au Prospectus :

- ▶ Mise à jour de la section « Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil (le « Règlement sur les Indices de Référence ») » pour refléter les modifications récentes relatives au Registre tenu en vertu du Règlement sur les Indices de Référence concerné ;
- ▶ Changement de l'agent centralisateur pour la France, de Caceis à State Street Bank International GmbH ;
- ▶ Mise à jour des agents payeurs identifiés et des informations connexes dans la section « Les Agents Payeurs » ;
- ▶ Corrections diverses et administratives et mises à jour ou clarifications mineures.

## **Coûts**

Les modifications décrites dans le présent courrier n'entraîneront aucune hausse des frais et dépenses supportés par les Compartiments et/ou leurs Actionnaires. Les frais et dépenses associés (par exemple, les frais postaux) seront prélevés par la Société de Gestion sur les Frais de service annuels imputés aux Compartiments.

## **Mesures requises de votre part**

Les Actionnaires ne sont pas tenus de prendre des mesures relatives aux modifications décrites dans le présent courrier. Toutefois, si vous n'approuvez pas ces modifications, vous pouvez procéder au rachat de vos Actions sans frais de rachat pendant une durée de six (6) semaines après la date du présent courrier et à tout moment avant la Date d'effet, conformément aux dispositions du Prospectus.

Si vous avez des questions concernant le processus de rachat, veuillez contacter votre représentant local. Tout rachat de vos actions peut affecter votre situation fiscale ; vous devez consulter vos propres conseillers professionnels afin de vous informer sur les conséquences de la cession d'actions en vertu des lois des juridictions dans lesquelles vous pourriez être assujéti à l'impôt.

Le produit du rachat sera versé aux Actionnaires dans les trois (3) Jours ouvrables suivant le Jour de Négociation considéré, à condition que les documents pertinents (tels que décrits dans le Prospectus) aient été reçus.

## **Informations générales**

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre Équipe locale de Services aux Investisseurs. Pour un supplément d'information concernant la Société, veuillez visiter le site Internet de BlackRock à l'adresse [www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be).

Les versions mises à jour du Prospectus de la Société (en anglais), du Document d'Information Clé (en anglais, français et néerlandais), et du dernier rapport périodique (en anglais) peuvent être téléchargées gratuitement sur notre site Web

([www.blackrock.com/be](http://www.blackrock.com/be)) et peuvent être obtenus, sans frais, auprès de Blackrock Luxembourg S.A. (35 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) ou de votre représentant local.

Des exemplaires des statuts de la Société (en anglais), des rapports annuels et semestriels (en anglais) sont également disponibles sur notre site Internet et gratuitement sur demande auprès de votre représentant local ou auprès de Blackrock Luxembourg S.A. (35 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg)

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter l'impact.

**Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,**



**Denise Voss**

**Présidente**

| Compartiment                                    |  |
|---|--|
| <p>Emerging Markets Sustainable Equity Fund</p> | <p><b>Politique ESG</b></p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation en placement créera un portefeuille qui vise à obtenir un résultat ESG supérieur à celui de l'Indice, tel que défini ci-dessous.</p> <p>Le Compartiment appliquera les Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA et les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</p> <p><b><u>Le Compartiment appliquera les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne et les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations Fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails à l'adresse <a href="https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf">https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-europe-middleeast-and-africa.pdf</a>) pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens, mais qu'il considère aptes à l'investissement en raison de leur « transition » en cours et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou répondant à d'autres critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></b></p> <p>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation limitera les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés, la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard et la production de supports de divertissement pour adultes. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte, indépendamment du montant de recettes perçues.</p> <p>Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent.</p> <p><del>La note ESG moyenne pondérée du Compartiment sera supérieure à la note ESG de l'Indice après élimination d'au moins 20 % des titres ayant les notes les plus basses de l'Indice.</del></p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son Indice.</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</p> <p>Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques en matière de développement durable et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).</p> <p>Le Compartiment peut obtenir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et de quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe négociables [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Veillez vous référer aux informations SFDR à la page 62 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> |
| <p>European Sustainable Equity Fund</p>         | <p><b>Politique ESG</b></p> <p>Le Compartiment appliquera les <del>Critères de référence de BlackRock pour la région EMEA</del> et les exclusions sur la base de l'indice de référence « Accord de Paris » de l'Union Européenne <del>et les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens</del> aux sociétés de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire Financier par délégation applique ensuite sa méthodologie propriétaire « Observations Fondamentales » (la « Méthodologie », voir plus de détails à l'adresse <a href="https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-">https://www.blackrock.com/corporate/literature/publication/blackrock-baseline-screens-in-</a></p>  |

| Compartiment                           |  |
|--|--|
|  | <p><u>europa-middleeast-and-africa.pdf pour identifier les sociétés qui auraient autrement été exclues par les filtres d'exclusion BlackRock EMEA Baseline Screens, mais qu'il considère aptes à l'investissement en raison de leur « transition » en cours et axées sur le respect des critères de durabilité au fil du temps, ou répondant à d'autres critères conformément aux exigences de la Méthodologie.</u></p> <p><u>La Méthodologie utilise des données quantitatives et qualitatives générées par le Gestionnaire Financier par délégation, ses sociétés affiliées et/ou un ou plusieurs prestataires externes de recherche. Lorsqu'une société est identifiée par le Gestionnaire Financier par délégation comme répondant aux critères de la Méthodologie d'investissement et est approuvée conformément à la Méthodologie, elle peut être détenue par le Compartiment. Ces sociétés font l'objet de révisions régulières. Si le Gestionnaire Financier par délégation détermine qu'une société ne satisfait pas (entièrement ou partiellement à tout moment) aux critères de la Méthodologie ou qu'elle ne collabore pas de manière satisfaisante avec le Gestionnaire Financier par délégation, un désinvestissement du Compartiment sera envisagé conformément à la Méthodologie.</u></p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation limitera les investissements directs dans des titres d'émetteurs impliqués dans la production et la vente au détail de produits alcoolisés, la propriété ou l'exploitation d'activités ou d'installations liées au jeu de hasard et la production de supports de divertissement pour adultes. L'évaluation du niveau d'engagement dans chaque activité peut être fondée sur un pourcentage des recettes, un seuil défini de recettes totales ou tout lien avec une activité restreinte, indépendamment du montant de recettes perçu.</p> <p>Les critères ESG contiennent également le fait d'avoir une notation de B ou plus, comme défini par les notations ESG Intangible Value Assessment Ratings de MSCI ou un autre fournisseur de données ESG équivalent.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions de carbone inférieur d'au moins 20 % à celui de son indice, tel que défini ci-dessous.</p> <p>Plus de 90 % des émetteurs de titres (à l'exclusion des FMM) dans lesquels le Compartiment investit ont une notation ESG ou ont été analysés à des fins ESG.</p> <p>Les sociétés du portefeuille sont ensuite évaluées par le Gestionnaire Financier par délégation sur la base de leurs caractéristiques de durabilité et de leur capacité à gérer les risques et les opportunités ESG. Pour mener cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation pourra utiliser des données fournies par des prestataires externes de données ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale. Il pourra également effectuer des visites sur site.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation s'engage auprès des sociétés pour soutenir l'amélioration de leurs références environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, de liquidités et de quasi-liquidités, d'actions ou parts d'OPC et de titres à revenu fixe [également appelés titres de créance] émis par des gouvernements et des agences du monde entier) à des émetteurs dont l'exposition ne répond pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 62 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> |
| Sustainable Global Dynamic Equity Fund | <p>Le Compartiment <b>Sustainable Global Dynamic Equity Fund</b> vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit à l'échelle mondiale, sans restriction de pays ou de région, au moins 70 % du total de son actif dans des actions. Le Compartiment cherchera, de manière générale, à investir dans des titres qui sont, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, sous-évalués. Le Compartiment pourra également investir dans les actions de petites sociétés et de sociétés de croissance émergentes. Le risque de change est géré de manière flexible.</p> <p><del>Le Compartiment cherche à investir dans des investissements durables et le total de son actif sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</del></p> <p>Le Compartiment est un Compartiment Stock Connect et peut investir directement jusqu'à 20 % du total de son actif en RPC, en investissant via les programmes Stock Connects.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux obligations convertibles contingentes est limitée à 20 % du total de l'actif. L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 5 % du total de son actif.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p><b>Mesure de gestion des risques utilisée : VaR relative utilisant le MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) comme indice de référence approprié.</b></p> <p><b>Niveau prévu d'effet de levier du Compartiment : 100 % de la Valeur Liquidative.</b></p>   |

| Compartiment                  |  |
|-------------------------------|--|
|                               | <p><b>Politique ESG</b></p> <p>Le Compartiment appliquera les filtres de référence de sélection ESG de BlackRock dans la région EMEA (BlackRock EMEA Baseline Screens) et les exclusions sur la base d'indices de référence « Accord de Paris » de l'Union.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation emploiera également une méthodologie propriétaire pour évaluer les investissements en fonction de la mesure dans laquelle ils sont associés à des externalités positives ou négatives, c'est-à-dire des bénéfices ou des coûts environnementaux et sociaux tels que définis par le Gestionnaire Financier par délégation. Le Gestionnaire Financier par délégation cherchera à renforcer l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités positives associées (par exemple, les émetteurs émettant moins de carbone et les émetteurs ayant des références ESG positives) et cherchera à limiter l'exposition aux investissements qui sont réputés avoir des externalités négatives associées (par exemple, les émetteurs émettant plus de carbone, les émetteurs ayant certaines pratiques commerciales controversées et les émetteurs ayant des références ESG négatives).</p> <p>L'évaluation du niveau d'implication dans chaque activité peut être basée sur un pourcentage du revenu, un seuil de revenu total défini ou tout lien avec une activité restreinte, quel que soit le montant du revenu obtenu.</p> <p>Les autres émetteurs (c'est-à-dire les émetteurs qui n'ont pas encore été exclus des investissements par le Compartiment) sont notés par le Gestionnaire Financier par délégation en fonction de leur capacité à gérer les risques et possibilités associés aux pratiques commerciales conformes aux critères ESG et leurs références en matière de risque et possibilités ESG — comme leur structure de leadership et de gouvernance, qui est considérée comme essentielle pour une croissance durable —, leur capacité à gérer de façon stratégique les enjeux à long terme en matière d'ESG et l'impact potentiel que ceci peut avoir sur les finances d'un émetteur.</p> <p>La Politique ESG réduit l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20 % par rapport à l'Indice.</p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation souhaite que le Compartiment ait un score d'intensité des émissions carbone inférieur à celui de l'Indice.</p> <p>Au moins 90 % des émetteurs de titres dans lesquels le Compartiment investit sont notés ESG ou ont été analysés aux fins des critères ESG. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire Financier par délégation peut utiliser des données fournies par des Prestataires ESG, des modèles propriétaires ainsi que des renseignements recueillis à l'échelle locale, et peut entreprendre des visites de sites.</p> <p>Le Compartiment peut acquérir une exposition limitée (y compris par le biais d'instruments dérivés, d'actions ou parts d'OPC) à des émetteurs qui ne répondent pas aux critères ESG décrits ci-dessus.</p> <p>Veuillez vous référer aux informations SFDR à la page 62 pour plus de détails sur les engagements ESG pris par le Compartiment.</p> <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b></p> <p>Le Compartiment est géré de façon active et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI All Country World Index (l'« Indice ») en construisant le portefeuille du Compartiment, ainsi qu'à des fins de gestion des risques de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Le Gestionnaire Financier par délégation peut également user de son pouvoir d'investir dans des titres non compris dans l'Indice, afin de tirer profit d'occasions d'investissement spécifiques. Les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'Indice à l'adresse <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a>.</p> |
| AI Innovation Fund            | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b></p> <p>Le Compartiment est géré de façon active, et le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, sélectionner les investissements du Compartiment <u>et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus</u>. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice <del>MSCI All Countries World Information Technology 10/40</del>-Morningstar Global Artificial Intelligence Select Index (l'« Indice ») à des fins de gestion des risques, de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Lorsqu'il sélectionne les investissements, le Gestionnaire Financier par délégation n'est pas lié par les composantes ou la pondération de l'Indice. Les investisseurs sont invités à utiliser l'indice MSCI All Countries World Index pour comparer la performance du Compartiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'Indice à l'adresse <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a>.</p>  |
| Brown to Green Materials Fund | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b></p> <p>Le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire Financier par délégation a le pouvoir discrétionnaire de sélectionner les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. <u>Le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice MSCI ACWI Materials Index à des fins de gestion des risques de manière à s'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice MSCI ACWI Materials Index) pris par le Compartiment reste approprié, compte tenu de l'objectif et de la</u></p>   |

| Compartiment             |  |
|--------------------------|--|
|                          | <p>politique d'investissement du Compartiment. Le Gestionnaire Financier par délégation estime que le MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI Materials Index) représente fidèlement l'univers d'investissement des Compartiments et les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. <u>L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents.</u> Les investisseurs peuvent également utiliser le MSCI ACWI Materials All Countries World Index pour comparer la performance du Compartiment, <u>et, en particulier, mesurer la performance du secteur des matériaux.</u> Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice sur la page <a href="http://www.msci.com/acwi">www.msci.com/acwi</a>.</p>  |
| Circular Economy Fund    | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b><br/> Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à un indice de référence composite comprenant <u>l'indice MSCI ACWI IMI Sustainable Water Transition Index (33,33 %), l'indice MSCI ACWI IMI Plastics Transition Index (33,33 %) et l'indice MSCI ACWI IMI Natural Resources Stewardship Index (33,33 %) (l'« Indice de référence »)</u> à des fins de gestion des risques de manière à s'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice de référence) pris par le Compartiment reste approprié compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment. Selon le Gestionnaire Financier par délégation, l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) est une représentation juste de l'univers investissable potentiel du Compartiment et devrait être utilisé par les investisseurs pour comparer la performance du Compartiment. L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'Indice à l'adresse <a href="http://www.msci.com/acwi">www.msci.com/acwi</a>.</p>  |
| Future Of Transport Fund | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b><br/> Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à un indice de référence composite comprenant <u>l'indice STOXX Global Lithium and Battery Producers Index (33,33 %), l'indice NYSE FactSet Global Autonomous Driving and Electric Vehicle Open Index (33,33 %) et l'indice STOXX Global Electric Vehicle &amp; Driving Technology Index (33,33 %) (l'« Indice de référence »)</u>, à des fins de gestion des risques de manière à s'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice de référence) pris par le Compartiment reste approprié compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment. Selon le Gestionnaire Financier par délégation, l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) est une représentation juste de l'univers investissable potentiel du Compartiment et devrait être utilisé par les investisseurs pour comparer la performance du Compartiment. L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice sur la page <a href="http://www.msci.com/acwi">www.msci.com/acwi</a>.</p>   |
| Sustainable Energy Fund  | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b><br/> Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à un indice de référence composite comprenant <u>l'indice MSCI World Equal Weighted Index (33,34 %), l'indice S&amp;P Global Clean Energy Transition Index (33,33 %), l'indice STOXX Global Lithium and Battery Producers Index (11,11 %), l'indice NYSE FactSet Global Autonomous Driving and Electric Vehicle Open Index (11,11 %) et l'indice STOXX Global Electric Vehicle &amp; Driving Technology Index (11,11 %)</u> à des fins de gestion des risques, de manière à s'assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'Indice de référence) pris par le Compartiment reste approprié compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement du Compartiment. Le Gestionnaire Financier par délégation estime que le MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) représente fidèlement l'univers d'investissement des Compartiments et les investisseurs sont invités à utiliser l'Indice pour comparer la performance du Compartiment. L'indice MSCI ACWI mesure la performance des titres des grandes et moyennes capitalisations dans les pays développés et émergents. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'indice sur la page <a href="http://www.msci.com/acwi">www.msci.com/acwi</a>.</p> |
| FinTech Fund             | <p><b>Utilisation d'un Indice de référence</b><br/> Le Compartiment est géré de façon active. Le Gestionnaire Financier par délégation peut, à sa discrétion, choisir les investissements du Compartiment et n'est contraint par aucun indice de référence dans ce processus. Ce faisant, le Gestionnaire Financier par délégation se référera à l'indice <u>FTSE Global FinTech and Blockchain Index (l'« Indice »)</u> à des fins de gestion des risques, de manière à assurer que le risque actif (c'est-à-dire le degré d'écart par rapport à l'indice) pris par le Compartiment demeure conforme à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Selon le Gestionnaire Financier par délégation, les investisseurs sont invités à utiliser l'indice MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI) pour comparer la performance du Compartiment. Vous trouverez de plus amples informations sur le site Internet du fournisseur d'Indice à l'adresse <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a>.</p>   |
| Global Securitised Fund  | <p>Le Compartiment <b>Global Securitised Fund</b> vise une valorisation optimale du rendement global conformément aux principes de l'investissement centré sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). Le Compartiment investit <u>au moins 80 % du total de ses actifs</u> dans des tranches d'Actifs titrisés (tels que définis ci-dessous) mondiaux notés « <i>investment grade</i> » au moment de l'achat.</p>   |

| Compartiment |  |
|--------------|--|
|              | <p>Le Compartiment investira au moins 80 % du total de son actif dans des titres négociables à revenu fixe, principalement <u>peut détenir jusqu'à 100 % du total de son actif en Actifs titrisés. Ces 80 % peuvent inclure, sur une base temporaire et à des fins de gestion des liquidités, la détention de liquidités et d'instruments assimilables à des liquidités.</u> Les types d'Actifs titrisés dans lesquels le Compartiment peut investir comprennent, sans toutefois s'y limiter, des ABS, des RMBS, des MBS d'agences, des CMBS et des CLO. Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % du total de son actif dans des CLO.</p> <p>Le Compartiment investira à la fois dans de nouvelles émissions et dans des offres secondaires de ces Actifs titrisés. Le taux d'intérêt attaché aux Actifs titrisés peut être fixe ou variable.</p> <p>Les « Actifs titrisés » sont des titres de créance dont le paiement des intérêts et du principal dépend des flux de trésorerie générés par un groupe séparé d'actifs sous-jacents. Ces actifs sous-jacents sont des obligations de dette garanties ou non garanties, telles que des hypothèques résidentielles, des hypothèques immobilières commerciales, des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts aux entreprises et d'autres types de dette. Les Actifs titrisés sont normalement émis avec plusieurs classes d'ancienneté différentes (tranches), de sorte que le risque de crédit et la durée de vie moyenne pondérée (ou l'échéance) de la classe la plus senior sont généralement inférieurs à la tranche la plus junior. Les Actifs titrisés peuvent comprendre des instruments dérivés intégrés, tels que des swaps de taux d'intérêt et de change, afin de couvrir tout écart entre les actifs sous-jacents et les titres de créance.</p> <p>Si un Actif titrisé est rétrogradé par la suite, il peut, à la discrétion du Gestionnaire Financier par délégation, être conservé par le Compartiment pendant une certaine période afin d'éviter une vente dans des circonstances difficiles.</p> <p>L'exposition du Compartiment aux Titres en difficulté est limitée à 10 % du total de son actif.</p> <p>Le risque de change du Compartiment est géré de façon flexible. Il est prévu que le Compartiment couvre l'exposition en devises autres que l'USD par rapport à l'USD, la devise de référence du Compartiment. Il est possible qu'une part importante du Compartiment soit investie de temps à autre dans des titres d'une région géographique particulière.</p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p> <p>Le total de l'actif du Compartiment sera investi conformément à la Politique ESG décrite ci-dessous.</p> <p><b>Ce Compartiment peut détenir des engagements significatifs dans des ABS, des RMBS, des MBS d'agences, des CMBS et des CLO ; les investisseurs sont invités à lire les dispositions sur les risques associés à la section « Facteurs de Risques Particuliers ».</b></p> <p><b>Mesure de gestion des risques utilisée : Approche par les Engagements.</b></p> <p><b>Politique ESG</b></p> <p>Le Compartiment appliquera une politique d'investissement ESG (telle que décrite ci-dessous) lors de la sélection des titres à détenir directement par le Compartiment. Ce faisant, le Compartiment visera à répondre aux critères environnementaux et sociaux désignés ci-dessous.</p> <p>Au moins 80 % du total de l'actif du Compartiment sera investi dans des actifs alignés sur des critères environnementaux et/ou sociaux. <u>Ces 80 % peuvent inclure, sur une base temporaire et à des fins de gestion des liquidités, la détention de liquidités et d'instruments assimilables à des liquidités.</u></p> <p>Un maximum de 20 % du portefeuille peut être composé d'actifs qui ne sont pas alignés sur ces critères environnementaux et sociaux. Ces actifs incluront uniquement des espèces et équivalents d'espèces (autres que l'Institutional Cash Series plc LEAF), des instruments dérivés et des émetteurs de CLO non filtrés (tels que définis ci-après).</p> <p><b>Cadre exclusif d'externalités ESG</b></p> <p>Le Gestionnaire Financier par délégation classe les titres en fonction de leurs « externalités ». Les externalités se définissent comme le coût (ou l'avantage) pour un tiers d'une action entreprise par une autre partie. Aux termes du cadre ESG exclusif du Gestionnaire Financier par délégation, les parties prenantes sont les « émetteurs » et le tiers supportant le coût (ou l'avantage) est la société au sens large et l'environnement.</p> <p>Les quatre catégories d'émetteurs classés en fonction de leurs « externalités » sont les suivantes :</p> <p>« Externalités positives » ou « PEXT » : émetteurs ou titres associés à un impact environnemental ou social positif, mis en évidence comme des positions privilégiées. Inclut les émetteurs à faible émission de carbone et les émetteurs avec des références ESG positives.</p> <p>« Externalités de base » ou « BEXT » : les émetteurs ou les titres qui n'ont aucune caractéristique d'impact positif explicite, mais qui n'ont pas non plus d'externalités négatives associées, sont définis comme neutres. Inclut les émetteurs à émission de carbone moyenne et les émetteurs avec des références ESG neutres.</p> |

| Compartiment                  |   |
|-------------------------------|---|
|                               | <p>« Externalités discutées » ou « DEXT » : lorsque les externalités des émetteurs ou des titres ne sont pas claires ou ont potentiellement un effet marginal négatif (par exemple, en raison de publications d'informations inadéquates ou d'un historique limité).</p> <p>« Externalités négatives » ou « NEXT » : les émetteurs associés à un impact environnemental ou social manifestement négatif, qui sont par conséquent évités pour les portefeuilles ESG.</p> <p>Le Compartiment investira au moins 50 % de son portefeuille dans des titres classés PEXT ou BEXT par le Gestionnaire Financier par délégation. Ce ratio de 50 % peut inclure, sur une base temporaire et à des fins de gestion de la liquidité, la détention d'instruments de liquidités et de quasi-liquidités.</p> <p>Le Compartiment n'achètera pas de titres classés « NEXT » par le Gestionnaire Financier par délégation. Si un titre détenu par le Compartiment est reclassé par le Gestionnaire Financier par délégation en tant que titre NEXT après le point d'achat, le Compartiment vendra ce titre dès que cela sera raisonnablement possible et réalisable, sans nécessiter une vente forcée ou dans des circonstances difficiles.</p> <p>Les titres éligibles à l'investissement par le Compartiment qui ne sont pas classés comme PEXT, BEXT ou NEXT par le Gestionnaire Financier par délégation seront classés comme DEXT.</p> |
| Global Smaller Companies Fund | <p>Le Compartiment <b>Global Smaller Companies Fund</b> vise à maximiser le rendement total à long terme. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des actions de sociétés à petite capitalisation domiciliées ou exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans des marchés développés qui, de l'avis du Gestionnaire Financier par délégation, <u>ont des perspectives de croissance supérieures à la moyenne</u> <del>comptent des sociétés affichant une croissance supérieure à la moyenne.</del></p> <p>Les sociétés à petite capitalisation sont celles dont la capitalisation boursière (la capitalisation boursière est le cours de l'action de la société multiplié par le nombre d'actions émises) est <u>inférieure à celle de la plus grande société similaire à celle des sociétés</u> du MSCI World Small Cap Index au moment de l'investissement du Compartiment.</p> <p><del>Une société à croissance supérieure à la moyenne est une société émettrice dont la croissance annualisée moyenne (en termes d'effectifs ou de chiffre d'affaires) est supérieure à 20 % par an sur une période de trois ans.</del></p> <p>Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins d'investissement et des fins de gestion efficace du portefeuille.</p>  |